



# MAIRIE DE COLOGNE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

-----  
**PROCES-VERBAL**

Le vingt Septembre deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes,  
le Conseil Municipal de la Commune de Cologne s'est réuni à la Mairie  
sous la présidence de Monsieur ROMERO Cyril, Maire.

**Date de la Convocation** : 16 septembre 2021

**Conseillers en exercice** : 15

**Sont présents** : Adrien COMMERE, Alain DELOM, Jean-Claude GAUDON, Alain HERVE, Emilie LUNARDI, Dominique MEHEUT, Christophe MIRLEAU, Cyril ROMERO, André TOUGE, Arlette GASPARD, Angélique TROTTIN

**Absents excusés**: Myriam CHABANON, Naïma CAUSSE, Olivier LARRIEU. Christine POIRIER

**Secrétaire de séance** : LUNARDI Emilie

**Ordre du jour** :

- Remplacement d'Angélique TROTTIN au Conseil d'Administration d'ARCOLAN
- Proposition de vente d'une parcelle communale
- Proposition d'achat d'un terrain
- Délibération Fêtes et Cérémonies
- Délibération Lot "Le Levant du Buguet"
- Bail de location licence IV au restaurant "La Cantina d'Elisa"
- Chats errants
- Fête des Parachutistes
- Point sur "l'adressage"
- Compte rendu "Commission Environnement"
- Questions et informations diverses

La séance débute par la lecture du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 juillet 2021, Procès-Verbal adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les subventions aux associations.

Validé par les Conseillers Présents

---

## REPLACEMENT D'ANGELIQUE TROTTIN AU CA D'ARCOLAN

Madame TROTTIN fait partie du CA d'Arcolan depuis quelques années, et elle souhaite se retirer. Il s'agit de deux réunions annuelles concernant l'organisation de cette association.

Monsieur Alain DELOM se propose pour la remplacer.

Candidature validée à l'unanimité.

## PROPOSITION DE VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

En raison du projet d'agrandissement du lotissement "Jardin de la Bastide", la commune souhaite proposer à la vente à Monsieur BEGUE une parcelle actuellement en friche de 364 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle serait dédiée à la mise en place de bacs de rétention et rétrocédée à la commune après la construction de la dernière maison du lotissement.

Le prix proposé à Monsieur BEGUE est fixé à 10 euros le mètre carré.

La proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN

La commune souhaite acquérir un terrain de 7432m<sup>2</sup> se situant route d'Ardizas afin d'aider une nouvelle entreprise à s'installer.

Ce terrain appartient au Conseil Départemental. Actuellement, il sert de lieu de stockage pour le SLA et l'association ARCOLAN y est implantée.

Si la vente s'effectue, il n'y aurait pas de changement pour cette Association.

La mairie est en attente d'une proposition de prix de la part du Conseil Départemental après expertise des domaines.

La continuation des démarches est validée à l'unanimité.

## FETES ET CEREMONIES

Il est demandé aux Mairies de prendre une délibération à chaque achat lors des évènements, des fêtes et des cérémonies (ligne de compte 6232).

Nous avons la possibilité de faire un global concernant ces évènements sur la commune (ex: décorations de Noël, achat des bouquets, cocktail, troupe de spectacle, location de matériel, frais d'annonce, etc....)

Le secrétariat de la mairie est chargé d'effectuer cette liste.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité

### **LOTISSEMENT « LE LEVANT DU BUGUET »**

Ce lotissement est déjà réalisé. Pour l'installation de nouvelles habitations, la commune doit rétrocéder le réseau d'eau potable au Syndicat des Eaux de la Barousse.

La rétrocession est validée par l'ensemble des Conseillers présents.

### **BAIL DE LOCATION LICENCE IV « LA CANTINA D'ELISA »**

La licence IV est arrivée à Cologne et est active suite à l'arrêté Préfectoral.

Pour rappel, elle a coûté 22000 euros.

La commune s'était engagée auprès des propriétaires de ce restaurant pour leur louer 80 euros par mois.

Le contrat de bail est validé par le Conseil Municipal.

### **CHATS ERRANTS**

Une association est venue sur site pour aider la commune au montage des dossiers dans sa lutte contre la prolifération des chats sauvages dans les rues.

Concernant le protocole :

- création de lieux de repas et des litières pour faciliter la capture.
- prise en charge des chats pour les déposer chez le vétérinaire (castrés ou stérilisés, pucés, tatoués),
- remise en liberté sur le lieu de capture.

Des vétérinaires ont été démarchés, nous sommes en attente de leur retour.

### **FETES DES PARACHUTISTES**

La commune a la chance d'accueillir le dimanche 03/10/2021, le regroupement annuel de l'Union Nationale des Parachutistes pour la Saint Michel (Saint patron des parachutistes).

Une messe et une cérémonie avec dépôt de gerbe auront lieu en présence de personnalité (Conseiller Régional, Commandant de la Gendarmerie Nationale du Gers)

Ce rassemblement sera clôturé par une réception en fin de matinée.

### **POINT SUR L'ADRESSAGE**

Un gros travail vient d'être réalisé pour recenser les chemins et les numéros des maisons.

13 nouveaux noms de chemin vont être créés et 58 numéros de maison doivent être distribués.

Trois fournisseurs ont été contactés. Ces panneaux reviendraient à environ 1400euros.

Deux secteurs doivent encore être vérifiés : Saint Saubion et rue d'Hauconcourt.

Reste encore à faire l'énorme tâche d'enregistrement des nouvelles adresses dans la base des données nationales.

Tous les nouveaux noms de chemin ont été adoptés à l'unanimité par les Conseillers présents.

## SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Une association Cognaise a été dissoute cette semaine, il s'agit du Collectif des Riverains de la RD 654.

Il lui restait un fond de caisse de 500 euros environ qu'elle a souhaité donner à une association Cognaise exerçant depuis plus d'un an. C'est la section Rando du Foyer Rural qui a été retenue par les anciens membres du Collectifs des Riverains de la RD 654. Cette transaction est partie en préfecture pour délibération.

Quid de la subvention de la mairie qui n'a pas été encore versée ? Monsieur le Maire propose qu'elle soit redistribuée à la Chorale sous réserve d'acceptation du percepteur.

Dans le cas du refus du percepteur, une délibération est prise pour le versement de cette subvention exceptionnelle à l'association La Chorale

La subvention exceptionnelle est validée à l'unanimité.

## COMPTE RENDU COMMISSION ENVIRONNEMENT

### Illumination de Cologne pour les fêtes de fin d'année :

Deux entreprises sont venues (Decolum Illumination et Blachère Illumination), ont proposé des devis pour les mêmes prestations (guirlandes scintillantes autour des toitures de la Halle), respectivement 3117 euros TTC et 3900 euros TTC.

Se pose le problème du montage et du démontage des guirlandes lumineuses (chronophage pour les employés municipaux et coût supplémentaire pour la location de nacelle).

Il faut également interroger l'architecte des bâtiments de France sur l'esthétique s'il est décidé de les laisser tout au long de l'année.

Réflexion est faite pour la pose définitive de guirlande LED associée à l'agrément de la rue principale.

### Jardin d'enfants :

Le budget est de 2000 euros.

Deux jeux à ressorts sont cassés, il faut les remplacer : l'un par un nouveau jeu à ressort (vache), l'autre par un jeu de type "tape cul".

Il est également possible d'acheter deux nouveaux jeux : "poutre pattes d'ours" et "pont de Tarzan".

Ils seront installés le long du parc sous les arbres.

## Questions et informations diverses :

### Conseil Municipal des Jeunes :

Un gros travail de relevé a été fait et 86 jeunes votants ont pu être recensés.

Le bureau de vote est ouvert depuis ce jour, il le sera tout au long de la semaine. Une permanence aura lieu le samedi 25/09/2021 de 09h30 à 11h30 suivi d'une collation. Les conseillers municipaux en exercice sont invités à y assister.

Des kits (écharpes, documents, etc...) ont été commandés pour les futurs jeunes élus,

Le 1er conseil municipal des jeunes aura lieu le 02/10/2021.

**Petites Cités de Caractère :**

Nous sommes en attente du rapport de la direction de cette association,

**DETR et Aire d'accueil des touristes itinérants :**

Nous avons obtenu deux DETR (Médiathèque et Pont romain)

Pour l'Aire d'accueil, la préfecture vient d'émettre un avis défavorable (absence d'équipements pour personnes à mobilité réduite).

Le dossier va être remonté, et nous pourrions prétendre à une troisième DETR s'il est accepté avec les nouveaux plans.

**Médiathèque :**

Le permis de construire est déposé. Un comité de pilotage va être mis en place avec plusieurs organismes (DRAC, CCBL, etc....) pour définir une ligne de conduite,

Monsieur le Maire nous annonce que, le 21/09/21, l'architecte des Bâtiments de France vient faire une contre visite du lotissement "Lagarde", et une pré visite pour le projet du lotissement "Bégué",

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une campagne d'élagage va débiter à la fin du mois.

Monsieur DELOM demande où en est l'installation du panneau "Cologne" au niveau du lac à L'Isle Jourdain. Monsieur le Maire doit saisir par courrier la Municipalité Lisloise.

**FIN DE SEANCE A 22H50**